

## LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME OBTIENT LE LABEL "DON EN CONFIANCE"



La Ligue des droits de l'Homme a obtenu le label "Don en Confiance" le 15 février 2018, à l'issue de la période d'instruction de sa candidature. Cette labellisation signifie que l'association satisfait aux quatre grands principes du Don en Confiance : respect du donateur, transparence, probité et désintéressement, recherche d'efficacité. Ce label vise à rassurer tous les donateurs, sans exception, des dons de particuliers au mécénat en passant par les legs.

Il est délivré pour trois ans renouvelables, pendant lesquels un contrôle continu de respect de ces exigences est assuré par le Don en Confiance.

L'organisation s'ajoute ainsi aux 89 autres associations et fondations engagées dans le respect des exigences déontologiques de la Charte, pour assurer aux donateurs un don en toute confiance.

« La reconnaissance par le Don en Confiance nous honore et permet de confirmer le sérieux de l'action de la LDH. Avec ces soutiens, nous aurons à cœur de nous investir plus encore pour apporter une aide et une assistance concrète à toutes celles et tous ceux atteints dans leurs droits comme depuis 1898, conformément à l'article 1 de nos Statuts. »

Malik Salemkour, Président de la Ligue des droits de l'Homme

La Ligue des droits de l'Homme, créée en 1898 avec l'affaire Dreyfus, a pour objectif la défense des principes énoncés dans les déclarations des droits de l'Homme : elle combat l'injustice, l'illégalité, l'arbitraire, l'intolérance et toute forme de racisme et discriminations. Elle agit en faveur des libertés individuelles et concourt au fonctionnement de la démocratie. Association généraliste, libre et indépendante, elle s'investit sur deux axes majeurs :

- sensibiliser, informer, former les citoyens dont les jeunes, conjuguant activités nationales, réflexions, événements, publications, plaidoyers et actions locales via ses sections (interventions en milieu scolaire, réunions publiques, conférences, expositions, etc.) avec plus de 1 000 interventions organisées chaque année ;
- intervenir sur le plan juridique avec un soutien personnalisé tant au niveau national (5 000 personnes aidées par son service juridique) que dans ses sections (100 permanences bénévoles), une analyse de l'actualité législative, afin de fonder prises de positions et appels, des actions contentieuses, etc. Près de 40 procédures ont été lancées en 2017.

Plus d'infos sur [www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org)

La liste des organisations labellisées "Don en Confiance" est en ligne sur :  
[www.donenconfiance.org/organisations-labellisees](http://www.donenconfiance.org/organisations-labellisees)

### LE RÔLE DU DON EN CONFIANCE

Le Don en confiance, organisme à but non lucratif ouvert à toutes les causes d'intérêt général, a été créé en 1989 par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires avec la volonté de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs. Ayant fondé il y a près de trente ans une Charte de déontologie, il exerce la mission de contrôle de l'appel public à la générosité basé sur des principes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité et désintéressement, et de respect des donateurs, personnes physiques ou morales. Le respect des règles de déontologie contenues dans la Charte du Don en confiance détermine l'octroi du label "Don en confiance" aux organisations qui en font la demande et fonde le contrôle continu et indépendant des engagements auxquels elles souscrivent. À ce jour, le Don en confiance rassemble près de 90 organisations labellisées suivies par une centaine de contrôleurs bénévoles experts.



### SERVICE DE PRESSE

CONTACT : Jean-Baptiste GALLAND, Agence Kaolin

Avec le  
soutien de